

Constats préliminaires de la Commission Laurent : une perspective partagée par l'OPPQ

Montréal, le 1^{er} décembre 2020 – L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ), à l'instar de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (Commission), adhère au principe selon lequel la protection de la jeunesse doit être assurée par l'ensemble de la société. Il souscrit au principe fondamental de la primauté de l'enfant dans les décisions le concernant, partage les constats de la Commission spéciale et appuie la *recommandation* de la Commission quant à la création d'un directeur national en protection de la jeunesse. L'Ordre est convaincu que cette instance permettra une meilleure cohérence dans l'ensemble des interventions et assurera l'optimisation de l'expertise en protection de l'enfance.

L'Ordre a présenté à la Commission en mai dernier un mémoire qui préconisait une approche systémique pour mettre en place des mesures afin non seulement de contribuer à réduire la prévalence de la négligence et de la maltraitance, mais également d'offrir le bon service, au bon moment et par la bonne personne aux jeunes et à leurs familles. Ainsi, l'Ordre a insisté sur l'importance que l'ensemble des parties prenantes qui composent le filet social soit impliqué de façon concertée en prévention de situations de vulnérabilité. Tout comme nous, la Commission spéciale constate qu'il faut intervenir dans les milieux de vie de l'enfant : services de garde éducatifs à l'enfance, écoles, organismes communautaires, etc. dans une perspective de trajectoire intégrée de services.

« Considérant la présence des psychoéducateurs et psychoéducatrices dans tous ces milieux de vie et leur approche privilégiant l'intervention dans le quotidien des enfants et de leurs familles, leur participation dans la trajectoire de services aux enfants vulnérables est majeure. C'est dans ce contexte, et parce que ses membres possèdent les connaissances et les compétences requises, que l'Ordre souhaite être partie prenante de la recherche de solutions », a déclaré Denis Leclerc, ps. éd., président de l'Ordre.

La Commission a relevé la nécessité d'offrir un meilleur soutien clinique aux intervenants, une piste également soulevée par l'Ordre dans son mémoire. En ce sens, la consolidation d'un leadership national au regard de pratiques cliniques est nécessaire; l'Ordre s'engage à contribuer aux travaux, notamment au regard de la confidentialité pour faciliter le partage d'information, tout en protégeant l'enfant et en réduisant le risque de préjudice.

Des professionnels qui font une différence auprès des personnes de tous âges

Par son approche, le psychoéducateur intervient auprès de la personne qui vit des difficultés d'adaptation, auprès de son environnement, ainsi que sur l'interaction entre la personne et son environnement. Plus de 5 000 psychoéducateurs et psychoéducatrices interviennent dans le réseau de la santé et des services sociaux, le milieu scolaire, les organismes communautaires et en pratique autonome.

À propos de l'Ordre

En vue de protéger le public, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec s'assure d'un haut niveau de qualité des services de psychoéducation offerts par ses membres. À cette fin, il vérifie la compétence des personnes qui veulent adhérer à l'Ordre, surveille l'exercice de la profession et voit à soutenir ses membres dans le maintien et le rehaussement de leurs compétences professionnelles. L'Ordre favorise le développement et l'accès à des services compétents pour les personnes aux prises avec des difficultés d'adaptation. Il prend en compte les réalités des personnes vulnérables et s'engage à leur donner une voix, notamment en se prononçant sur les enjeux de société les concernant.